

## FORMATIONS ACCUEIL TEMPORAIRE - AT08/2020

### Spécialisation de formateurs et d'auditeurs pour l'accueil temporaire

(qualification et labélisation GRATH de consultants-formateurs qui souhaitent se spécialiser sur la question de l'accueil temporaire)

<b>Publics</b>	Cette formation intéresse les consultants-formateurs ayant déjà une pratique confirmée auprès des Établissements et Services Médico-Sociaux. Elle permet d'obtenir une labellisation GRATH et une qualification pour intervenir au profit du Centre National de Ressources pour l'Hébergement Temporaire.
<b>Prérequis</b>	Etre professionnel de la Formation Continue dans le secteur médicosocial.
<b>Objectifs</b>	Maîtriser les fondamentaux de l'accueil temporaire • Maîtriser les étapes de mise en place d'un projet d'accueil temporaire • Acquérir les outils spécifiques à la formation des acteurs de l'accueil temporaire • Piloter la création ou la remise à niveau d'un projet d'accueil temporaire dans un ESMS •
<b>Contenus</b>	<p><b>Maîtriser le cadre juridique et la structuration d'une unité d'accueil temporaire et identifier les principaux facteurs de réussite ou d'échec (J1) :</b> législation et réglementation, organisation générale, travail en réseau, rapprochement offre/demande, préparation et organisation des séjours, contractualisation, pressions internes et externes, cadres et recommandations budgétaires ...</p> <p><b>Auditer, améliorer un dispositif d'accueil temporaire institutionnel ou départemental (J2) :</b> recueil et traitement des informations, préconisations à l'externe et à l'interne (atelier pratique). Mise en place d'un plan d'action ; Aide à l'élaboration d'un schéma départemental...</p> <p><b>Former les professionnels de l'accueil temporaire (J3) :</b> publics cibles, formations et formations-action, faire partager une culture spécifique ; concevoir des dossiers pédagogiques de formation pour l'accueil temporaire (atelier)</p> <p><b>Disposer du label « GRATH » (J3) :</b> le dispositif de labélisation, la disponibilité et l'enrichissement d'une base de connaissances et de dossiers de formation ;</p>
<b>Durée</b>	3 jours/21 heures
<b>Coût pédagogique Intra</b>	Cette formation ne se pratique pas en intra
<b>Coût pédagogique inter</b>	1350 €/personne, minimum de 2 stagiaires

#### Sessions 2020 en inter (remplir les 2 dernières lignes pour les sessions en intra)

N°	Dates	Lieu	Formateur(s)
1	9-11 mars	Morbihan	<p><b>Jean-Jacques Olivin</b>, directeur du GRATH et Ancien chargé de mission pour la mise en place de la réglementation de l'accueil temporaire...</p> <p><b>Loïc Guilcher</b>, ancien directeur de la 1<sup>ère</sup> maison d'accueil temporaire agréée sur la nouvelle réglementation, évaluateur et formateur...</p>

#### Demande d'inscription

Organisme/Établissement (facultatif) : .....

Nom et prénom de la personne à contacter : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. Mobile : ..... Courriel : .....